



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

INSTALLATIONS CLASSEES

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

-  
SARL GIBOULOT Bernard

-  
Création d'une installation de stockage de déchets inertes  
Commune de MONT SAINT JEAN

Par arrêté préfectoral N° 1167 en date du 27 novembre 2020, **une consultation du public sera ouverte du mardi 5 janvier au mercredi 3 février 2021 inclus en mairie de MONT SAINT JEAN (21320)** sur la demande présentée le 20/12/2019, et complétée le 12/10/2020 par M. Philippe MIMEUR, gérant de la SARL GIBOULOT Bernard, dont le siège social est situé ZA Les Portes de Bourgogne – 13 avenue Georges Besse à CREANCEY (21320), en vue d'obtenir une décision d'enregistrement pour son installation de stockage de déchets inertes (rubrique N° 2760-3 de la nomenclature des installations classées), située sur le territoire de la commune de MONT SAINT JEAN (21320), lieu-dit «Rays de Borde » ;

**CONSULTATION DU DOSSIER (Du 05/01 au 03/02/2021)**

- sur support papier, en mairie de MONT SAINT JEAN (21320) aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit : Le mardi de 16h00 à 18h00, le Jeudi de 14h00 à 18h00 et le Samedi de 08h00 à 10h00, dans le respect des consignes sanitaires mises en place.
- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30
- en version numérique sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

**OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC (Du 05/01 au 03/02/2021)**

- sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de MONT SAINT JEAN (21320), aux jours et heures habituels d'ouverture au public indiqués ci-dessus
- par voie postale adressées au préfet à l'adresse : Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex
- par voie électronique à l'adresse mail : [pref-icpe6@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-icpe6@cote-dor.gouv.fr)

**AUTORITE COMPETENTE**

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le Préfet,  
La Cheffe du pôle environnement et urbanisme,

Signé : E. MORI